

# Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -**

Le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert, à la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2018, a adopté les règlements :

- n° 200 " Règlement concernant le code d'éthique et déontologie des élus de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert "
- n° 201 " Règlement concernant le code d'éthique et déontologie des employés municipaux de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert

Le règlement n° 200 est actuellement déposé au bureau municipal où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Le règlement n° 201 est actuellement déposé au bureau municipal où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Le règlement n° 200 entre en vigueur le jour de leur publication, soit aujourd'hui le 11 décembre 2018.

Le règlement n° 201 entre en vigueur le jour de leur publication, soit aujourd'hui le 11 décembre 2018.

**DONNÉ à SAINT-LAMBERT ce ONZIÈME jour de**  
**DÉCEMBRE DEUX MIL DIX HUIT**

  
Directrice générale/secrétaire-trésorière